

DEMANDE DE PROPOSITIONS **SERVICES DE CONSEIL SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES**

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) invite les firmes à envoyer leurs propositions de services de conseil dans le cadre d'une évaluation des risques opérationnels. La dernière évaluation de ce genre a été réalisée en 2013 et l'AIGNB a récemment soumis ses serveurs et son infrastructure numérique à une évaluation technique.

Contexte

L'AIGNB est l'organisme d'attribution du droit d'exercice et de réglementation de 5 900 ingénieurs, ingénieurs et géoscientifiques qui travaillent au Nouveau-Brunswick ou sur des projets réalisés au Nouveau-Brunswick.

Le mandat de l'organisme est le suivant :

- *Réglementer l'exercice du génie et des sciences de la Terre et régir ces professions conformément à la Loi et aux règlements administratifs de l'AIGNB;*
- *Établir et garder à jour les normes en matière de connaissances et de compétences de ses membres;*
- *Établir et garder à jour des normes de déontologie pour ses membres, afin que l'intérêt public soit servi et protégé.*

Le conseil d'administration reconnaît que la gestion des risques est un aspect fondamental de la gestion stratégique de l'Association. Les membres du conseil et le personnel ont pris les mesures nécessaires pour répondre à bon nombre des risques relevés dans l'évaluation de 2013. Ils souhaitent qu'un nouvel examen soit réalisé et qu'un nouveau rapport de la situation soit produit afin de mieux comprendre le niveau de risque associé aux activités et processus actuels de l'Association. L'objectif consiste à tirer une valeur durable optimale de toutes les activités organisationnelles.

La mission de l'expert-conseil sera la suivante :

- a) *Aider à cerner et à analyser les risques importants;*
- b) *Hiérarchiser ou évaluer les risques;*
- c) *Proposer des mesures adéquates pour atténuer les risques.*

Proposition

L'expert-conseil sera sélectionné en fonction d'un processus axé sur la qualité. Des honoraires fixes doivent être inclus à la proposition de services.

L'évaluation sera réalisée en fonction des résultats antérieurs, de l'expérience pertinente en services de conseil, de la disponibilité du personnel et de la solidité de l'équipe de l'expert-conseil.

La proposition doit au minimum inclure :

- *Le nom, l'adresse et la description de la ou des firmes incluses dans la proposition;*
- *Une proposition de démarche ou de méthodologie;*
- *Une description de l'expérience pertinente, surtout auprès d'organismes semblables;*
- *Des références;*
- *Des descriptions de qualification professionnelle;*

- *Les aptitudes particulières;*
- *Le CV des principaux membres du personnel assignés au projet;*
- *Des détails sur les assurances;*
- *Les honoraires fixes.*

L'expert-conseil doit être disponible dès que le contrat est attribué.

Détails

Veuillez envoyer la proposition et tout autre document pertinent en version PDF à l'adresse suivante : lia@apegnb.com.

Les propositions doivent être adressées à :
Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick
183, chemin Hanwell
Fredericton (N.-B.) E3B 2R2

Elles doivent nous parvenir au plus tard le **28 janvier 2022 à 16 h**.

La mention « Demande de propositions : services de conseil sur l'évaluation des risques » doit être visible sur toutes les propositions et correspondances connexes. Les propositions soumises doivent être valables pour au moins 60 jours ouvrables après la date de soumission.

L'AIGNB n'est pas responsable des coûts associés à la rédaction et à la soumission des propositions dans le cadre de cette demande de propositions. À son entière discrétion et dans l'intérêt primordial de l'organisme, l'AIGNB se réserve le droit de rejeter l'une ou la totalité des propositions soumises, ou d'accepter une proposition dans son intégralité sans négociation, ou d'en accepter seulement une partie. Il n'est nullement exprimé ni sous-entendu que l'AIGNB a l'obligation de conclure un contrat avec une entreprise, quelle qu'elle soit. L'AIGNB se réserve le droit de mettre fin au processus sans avoir attribué le contrat.

Toute question ou communication relative à la présente demande de propositions doit être envoyée à *Lia Daborn, chef de la direction* de l'AIGNB à l'adresse suivante : lia@apegnb.com, au plus tard le **28 janvier 2022 à 16 h**. Pour veiller à l'égalité en matière d'information, les réponses aux questions qui pourraient influencer la qualité des propositions seront transmises simultanément par courriel à tous les experts-conseils qui nous auraient signalé l'intention de soumettre une proposition. Nous ne révélerons pas d'où provient la question.